



Non comparution aux tribunal correctionnel

Par **lola**, le **22/09/2011** à **22:41**

Bonjour,
Mon ancien voisin contre qui j'avais porté plainte pour menace de mort réintérés à été convoqué au tribunal correctionnel ce lundi 19. Il a été jugé pour violence conjugal sur femme enceinte . Bref...il ne sait pas présenté au tribunal et a écopé de 3 mois de prison ferme.
J'aurai voulu savoir qu'elle était la procédure...va t-il être informé par courrier ? Dans quel délai ? Vont-t-ils le mettre directement en prison dès qu'il le retrouveront ou aura t'il un délai avant de faire sa peine ???
Les gendarmes vont - ils recevoir une notification?? voilà en gros ma question . Quelle est la procédure dans ce cas ??
A vous lire,
Bien cordialement,

Par **mimi493**, le **22/09/2011** à **22:57**

Si aucun mandat de dépôt n'a été émis à l'issue du jugement, il y aura surement adaptation de la peine par le JAP, ça peut prendre plusieurs mois pour que le JAP ait le temps de s'en occuper.

Par **lola**, le **23/09/2011** à **10:24**

Bonjour,
Qu'est ce qu'un mandat de dépôt ? cette personne était déjà en mise à l'épreuve et la gendarmerie avait contacté son juge et le procureur aurait dit que plus de 20 ans de sursis, il fallait arrêter et que c'était du ferme. Il l'avait déjà avertit car il est passé au tribunal déjà en janvier 2011. Qui délivre ce mandat de dépôt ?
A vous lire,
cordialement,

Par **mimi493**, le **23/09/2011 à 13:16**

20 ans de sursis ça n'existe pas.
Un mandat de dépôt est un document délivré par le juge pour l'incarcération. S'il n'y en a pas, pas d'incarcération (une peine de prison ferme peut être adaptée surtout une si petite, il n'y a plus de place en prison)
[citation]la gendarmerie avait contacté son juge et le procureur aurait dit que plus de 20 ans de sursis, il fallait arrêter et que c'était du ferme[/citation] ce ne sont pas à eux de décider des peines et des modalités d'exécution.

Par **chris_idv**, le **23/09/2011 à 16:40**

Bonjour,
[citation]le procureur aurait dit que plus de 20 ans de sursis, il fallait arrêter et que c'était du ferme.[/citation]
Doit-on comprendre que la personne en cause a déjà été condamnée à plusieurs reprises sur une période de 20 ans à quelques peines d'incarcération mais à chaque fois seulement avec sursis ?
Cordialement,

Par **lola**, le **24/09/2011 à 11:16**

bonjour,
oui il a été condamné pour vol de voiture et plusieurs fois alcool au volant et délit de fuite ainsi que refus d'obtempérer et il s'en est toujours sorti. Il a été condamné également pour violence sur une jeune femme et là pour menace de mort (me concernant) et pour violence sur son amie qui est enceinte...
Après j'ai pas tous les détails des procès...il est actuellement en mise à l'épreuve avec obligation de soin mais n'a jamais été contacté par son juge...jamais...et cela fait 8 mois.
Mais avec cette nouvelle condamnation c'est le procureur je crois qui a demandé du ferme et les gendarmes veulent l'attraper car là il est en ville et conduit une voiture pas assurée et sans permis. enfin la totale...
cdlt,